



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pérols, le 07 mars 2023

## Lancement des trois appels à projets du programme Te Me Um, dédiés aux Outre-mer



Compagnonnage Te Me Um entre deux associations de Wallis-et-Futuna et de Polynésie française © Cécile Gaspard

En 2023, l'Office français de la biodiversité (OFB), structure coordinatrice du programme Te Me Um (Terres et Mers Ultra-marines) ainsi que ses onze structures partenaires, lancent la 13<sup>ème</sup> édition des appels à projets en faveur de la biodiversité des Outre-mer. Ces trois appels à projets visent à faciliter la mise en œuvre d'actions locales opérationnelles, à favoriser la coopération entre les territoires et à appuyer les acteurs de la biodiversité ultramarine dans leurs besoins de montée en compétence.

Du 07 mars au 14 mai, trois types de candidatures sont attendues dans le cadre des trois appels à projets Te Me Um : **les micro-projets, les compagnonnages et les projets partenaires**. Ces financements sont ouverts aux acteurs de la biodiversité (hors structures privées) localisés dans les Outre-mer et aux membres Te Me Um. Les démarches de candidatures se veulent simplifiées, flexibles et sont entièrement dématérialisées. Les dossiers de candidature seront évalués par des groupes d'instruction localisés directement dans les territoires.

**L'appel à micro-projets Te Me Um** a pour but d'accompagner de petites initiatives en faveur de la **préservation de la biodiversité** des Outre-mer. L'objectif est de favoriser un effet levier à la mise en place d'actions, par exemple permettre à une jeune association de lancer un premier projet ou encore, à une structure expérimentée d'initier une première étude en vue d'un projet de plus grande ampleur. Les micro-projets durent un an et sont financés à hauteur de 20 000€ maximum.

**Le soutien aux compagnonnages Te Me Um** offre aux acteurs de la biodiversité ultramarine **une alternative pour se former sur un domaine spécifique**. Le concept : organiser un séjour professionnel sur une période d'une ou deux semaines aux côtés d'une autre structure experte dans le domaine visé. Cette formation sur mesure, à construire en binôme, peut être sollicitée en vue d'un projet précis qui nécessite un savoir ou un savoir-faire spécifique, déjà expérimenté ailleurs. Te Me Um prend en charge les frais de déplacement, l'hébergement et la restauration sur place à hauteur de 5 000 € maximum.

**Le soutien aux projets partenaires Te Me Um** vise à soutenir les initiatives collaboratives en faveur de la préservation de la biodiversité des Outre-mer et portées par les membres du Comité de pilotage du programme. Seuls les membres de Te Me Um ou référents locaux sont éligibles pour un montant de 20 000€ maximum sur un an.

## Modalités des appels à projets

	Micro-projets	Compagnonnages	Projets partenaires
<b>Montant de l'appel à projets</b>	300 000 €	40 000 €	60 000 €
<b>Éligibilité géographique</b>	Outre-Mer (DROM et COM <sup>1</sup> )	Outre-Mer (DROM et COM <sup>1</sup> ) <i>Le compagnonnage peut se dérouler dans un autre pays</i>	Outre-Mer (DROM et COM <sup>1</sup> ) ou métropole
<b>Éligibilité candidats</b>	Acteurs de la biodiversité localisés en Outre-mer : associations, collectivités, GIP, établissements publics		Membres du Comité de Pilotage Te Me Um
<b>Montant maximal de l'aide</b>	20 000 €	5 000 € Coûts éligibles : frais de déplacements et d'hébergement	20 000 €
<b>Taux d'aide maximal</b>	80 % des dépenses éligibles		
<b>Durée maximale des projets</b>	12 mois		
<b>Dépôt de candidatures</b>	Les porteurs de projets ont jusqu'au 14 mai –23h59 (heure de Paris) pour déposer leurs projets en ligne uniquement sur la plateforme dédiée (3 démarches différentes).		
	<a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-micro-projets-te-me-um-2023">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-micro-projets-te-me-um-2023</a>	<a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-compagnonnages-te-me-um-2023">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-compagnonnages-te-me-um-2023</a>	<a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-partenaires-te-me-um-2023">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-partenaires-te-me-um-2023</a>
<b>Annnonce des résultats</b>	Septembre 2023		
<b>Informations et contacts</b>	<p><b>Contactez l'équipe :</b> <a href="mailto:temeum@ofb.gouv.fr">temeum@ofb.gouv.fr</a>            Lea Masserey, animatrice : <a href="mailto:lea.masserey@ofb.gouv.fr">lea.masserey@ofb.gouv.fr</a>   +594(0)6 94 42 22 22            Romy Loublier, coordinatrice : <a href="mailto:romy.loublier@ofb.gouv.fr">romy.loublier@ofb.gouv.fr</a>   +33(0)7 61 45 27 16</p>		

## Plus d'informations

Sur le site web Te Me Um : <http://temeum.ofb.fr/fr/actualites/les-trois-appels-a-projets-te-me-um-2023-sont-lances>  
 Sur Twitter : @TeMeUm\_ / Sur Facebook : Te Me Um

## Partenaires de Te Me Um



Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens. <https://www.ofb.gouv.fr/>

<sup>1</sup> sous réserve pour Saint Barthélémy, Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française d'avoir obtenu l'accord préalable des autorités locales compétentes pour lancer le présent AAP sur leurs territoires